

Régie Intermunicipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Intermunicipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, ce **23 novembre 2017, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Mélanie Alouis, Directrice générale et secrétaire trésorière
- Michel Yanakis, Responsable de la maintenance
- Mélissa Tellier, Adjointe à la direction
- Marie-Michelle Doyle, adjointe administrative juridique
- Annik Paquin, responsable aquatique
- Stéphanie Girardeau, technicienne à la comptabilité

EST ABSENT :

- Jacques Martial, Municipalité de Mandeville

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 7 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Gaétan GRAVEL, maire de Ville Saint-Gabriel.

La séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 23 novembre 2017, soit et est ouverte à compter de 20h.

184-11-2017 3. ADOPTION ET SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017
 - 4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

5. FINANCES

- 5.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 22 novembre 2017
- 5.2 Comptes à payer au 22 novembre 2017

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Embauche sous probation de la directrice générale
- 6.2 Embauche sous probation de l'adjointe à la direction
- 6.3 Embauche sous probation de la responsable aux finances
- 6.4 Embauche de l'agente administrative
- 6.5 Concession du Bistro Terrasse de la plage
- 6.6 Location de la salle Jean Coutu par Santé à coeur
- 6.7 Soumission pour le déneigement des 4 entrées principales et de l'escalier accédant au Centre de conditionnement physique libre (Retiré)
- 6.8 Adhésion à l'Association des Municipalités du Québec
- 6.9 Formation Karine Dugré
- 6.10 Achat de matériels pour le Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière

7. VARIA

- 7.1 Changement de nom sur la carte de crédit du CSCB
- 7.2 Soumission pour un visuel format JPEG
- 7.3 Location de glace – École secondaire Bermon
- 7.4 Finition de la toiture au-dessus du Centre de conditionnement physique Lefrançois Sports
- 7.5 Achat d'une machine d'entraînement pour le Centre de conditionnement physique Lefrançois Sports
- 7.6 Lettrage de la pancarte publicitaire des entreprises électriques Pierre Robillard
- 7.7 Nouveaux tarifs au Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière pour le Camp de jour

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 23 novembre 2017, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

185-11-2017 4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2017, soit et est adopté, tel que présenté.

186-11-2017 4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2017, soit et est adopté, tel que présenté.

5. FINANCES

187-11-2017 5.1 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 22 NOVEMBRE 2017

Mélissa Tellier, adjointe à la direction, dépose l'état des revenus et dépenses au 22 novembre 2017.

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

Que l'état des revenus et dépenses au 22 novembre 2017 soit accepté.

188-11-2017 5.2 COMPTES À PAYER AU 22 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 22 novembre 2017, des chèques numéros 2796 à 2824 totalisant **12 895.06\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 22 novembre 2017 représentant 40 transactions pour un montant **241 702.12\$** soient et sont adoptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

189-11-2017 6.1 EMBAUCHE SOUS PROBATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE Madame Mélissa Tellier démissionne de ses fonctions d'adjointe à la direction et sera directrice générale et secrétaire-trésorière du Centre sportif et culturel de Brandon. Elle effectuera ses nouvelles fonctions à compter du 24 novembre 2017;

ATTENDU QUE Madame Mélissa Tellier aura une probation de six (6) mois à effectuer, qui se terminera le 24 mai 2018;

ATTENDU QUE lors de sa probation, Madame Mélissa Tellier restera au même taux horaire actuel;

ATTENDU QU'À compter du 24 mai 2018, une révision salariale sera effectuée selon la grille salariale qui sera en vigueur;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent l'embauche sous probation de six (6) mois, de Madame Mélissa Tellier, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière du Centre sportif et culturel de Brandon, à compter du 24 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

190-11-2017 6.2 EMBAUCHE SOUS PROBATION DE L'ADJOINTE À LA DIRECTION

ATTENDU QUE Madame Marie-Michelle Doyle démissionne de ses fonctions d'adjointe administrative juridique et sera adjointe à la direction du Centre sportif et culturel de Brandon. Elle effectuera ses nouvelles fonctions à compter du 24 novembre 2017;

ATTENDU QUE selon l'article 112, alinéa 2, de la *Loi sur les cités et villes*, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir ou en cas de vacances de la part de la directrice générale, Madame Mélissa Tellier, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe sera Madame Marie-Michelle Doyle;

ATTENDU QUE Madame Marie-Michelle Doyle aura une probation de six (6) mois à effectuer, qui se terminera le 24 mai 2018.

ATTENDU QUE lors de sa probation, Madame Marie-Michelle Doyle restera au même taux horaire actuel;

ATTENDU QU'À compter du 24 mai 2018, une révision salariale sera effectuée selon la grille salariale qui sera en vigueur;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent l'embauche sous probation de six (6) mois, de Madame Marie-Michelle Doyle, à titre d'adjointe à la direction du Centre sportif et culturel de Brandon, à compter du 24 novembre 2017.

QUE les membres de la Régie intermunicipale nomment Madame Marie-Michelle Doyle comme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, dans les cas mentionnés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

191-11-2017 6.3 EMBAUCHE SOUS PROBATION D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ

ATTENDU QU'UN nouveau poste est créé, soit celui de technicienne comptable du Centre sportif et culturel de Brandon, et que Madame Stéphanie Girardeau occupera ces fonctions à compter du 24 novembre 2017;

ATTENDU QUE Madame Stéphanie Girardeau aura une probation de six (6) mois à effectuer, qui se terminera le 24 mai 2018;

ATTENDU QU'À compter du 24 mai 2018, une révision salariale sera effectuée selon la grille salariale qui sera en vigueur;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent l'embauche sous probation de six (6) mois, de Madame Stéphanie Girardeau, à titre de technicienne comptable du Centre sportif et culturel de Brandon, à compter du 24 novembre 2017, selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

192-11-2017 6.4 EMBAUCHE D'UNE AGENTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE Madame Mélanie Alouis renonce à ses fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière et sera agente administrative du Centre sportif et culturel de Brandon. Elle effectuera ses nouvelles fonctions à compter du 24 novembre 2017;

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Nicole BERNÈCHE
Et résolu

QUE les membres de la Régie intermunicipale acceptent l'embauche de Madame Mélanie Alouis, à titre d'agente administrative du Centre sportif et culturel de Brandon, à compter du 24 novembre 2017, selon la grille salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

193-11-2017 6.5 CONCESSION BISTRO TERRASSE À LA PLAGE

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel de Brandon détenait sous concession le Bistro-Terrasse l'Extension, à la plage, durant l'été 2017. Une entente d'un (1) an avait été signée entre le CSCB et la Ville de Saint-Gabriel qui en est le concessionnaire;

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel de Brandon ne renouvelle pas l'entente relative à la concession au Bistro-Terrasse l'Extension, pour l'été 2018.

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Mario FRIGON
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent qu'aucune entente ne soit renouvelée pour l'été 2018, relativement à la concession du Bistro-Terrasse L'Extension.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

194-11-2017 6.6 LOCATION DE LA SALLE JEAN COUTU PAR SANTÉ À COEUR

ATTENDU QUE le 16 novembre dernier nous avons reçu une demande de renouvellement provenant de Madame Jocelyne Beaudry, présidente de Santé à cœur, relativement à des locations dans la Salle Jean Coutu;

ATTENDU QUE ces locations sont pour la session d'hiver, d'une durée de quinze (15) semaines, soit du 8 janvier au 23 avril 2018, à tous les lundis matins de 9h à 12h;

ATTENDU QUE Madame Jocelyne Beaudry, présidente, demande un tarif quotidien de 62.50\$ taxes incluses, pour un total de 937.50\$.

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE
Appuyé par : Yves MORIN
Et résolu :

QUE les membres de la Régie Intermunicipale du CSCB acceptent le tarif quotidien demandé, soit 62.50\$ taxes incluses pour un total de 937.50\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

195-11-2017 **6.7 SOUMISSION POUR DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES PRINCIPALES ET L'ESCALIER ACCÉDANT AU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LEFRANÇOIS SPORTS**

POINT RETIRÉ

Adoptée à l'unanimité des conseillers

196-11-2017 **6.8 ADHÉSION ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE nous souhaitons adhérer à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ), afin de pouvoir être membre et s'inscrire à diverses formations dans le but de se perfectionner ;

ATTENDU QUE nous bénéficierons d'un rabais membre à chaque inscription pour quelconque formation ;

ATTENDU QUE la prochaine période d'adhésion a lieu le 10 janvier 2018 et tout se fait par internet. Le coût annuel pour l'inscription auprès de l'ADMQ s'élève à QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (450.00\$) plus taxes ;

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB autorisent Madame Mélissa Tellier à inscrire le 10 janvier 2018, la Régie intermunicipale du CSCB, comme membre auprès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec au coût de quatre cent cinquante dollars (450.00\$) plus taxes annuellement. Cette somme sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

197-11-2017 **6.9 FORMATION KARINE DUGRÉ**

ATTENDU QUE nous aimerions que Madame Karine Dugré, sauveteur au Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière, fasse une formation pour être instructeur de cours en groupe;

ATTENDU QUE cette formation coûte DEUX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (235.00\$) taxes incluses;

ATTENDU QUE le CSCB paie la totalité de la formation, soit 235.00\$ taxes incluses. Madame Karine DUGRÉ devra alors être disponible à travailler au CSCB durant quatre (4) sessions qui s'étaleront sur une durée d'un (1) an ou maximum deux (2) ans. Dans le cas où Karine DUGRÉ quitte ses fonctions avant d'avoir accompli quatre (4) sessions de travail, elle devra rembourser le CSCB au prorata des jours travaillés;

Il est proposé par : Yves MORIN

Appuyé par : Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent de déboursier la somme de DEUX CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (235.00\$) afin que Madame Karine Dugré suive la formation d'instructeur de cours en groupe. Cette somme sera prise à même le fonds général.

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la politique de travail établie ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

198-11-2017 6.10 ACHAT DE MATÉRIELS POUR LE CENTRE AQUATIQUE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE nous voulons acheter du nouveau matériel au Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière ;

ATTENDU QUE nous aurions besoin d'un budget de NEUF CENTS DOLLARS (900.00\$) pour faire l'achat du matériel. La planche dorsale s'élève à 421.15\$ taxes incluses et le matériel restant (tube de sauvetage, ballons de water-polo, matelas d'entraînement multi-prises, sangles de remplacement et serpent de mer) s'élève à 479.10\$ taxes incluses ;

Il est proposé par : Yves MORIN

Appuyé par : Mario FRIGON

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB octroient un budget de NEUF CENTS DOLLARS (900.00\$) pour l'achat de matériel au Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière. Cette somme sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. VARIA

199-11-2017 7.1 CHANGEMENT DE NOM SUR LA CARTE DE CRÉDIT DU CSCB

ATTENDU QUE la carte de crédit du CSCB est encore au nom de Madame Stéphanie Marier ;

ATTENDU QUE nous aimerions nommer Madame Mélissa Tellier comme titulaire de la carte de crédit ;

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB autorisent Madame Mélissa Tellier à effectuer les démarches nécessaires pour qu'elle devienne titulaire de ladite carte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

200-11-2017 7.2 SOUMISSION POUR UN VISUEL FORMAT JPEG

ATTENDU QUE nous aimerions promouvoir notre gala d'humour qui aura lieu le 27 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE nous avons demandé une soumission auprès de Manon Rainville Design et auprès de Jenny Garguilo ;

ATTENDU QUE les soumissions se détaillent comme suit :

Manon Rainville Design	Jenny Garguilo
69.85\$ taxes incluses. Incluant : Montage visuel pour le spectacle Posters à la quantité de notre choix Visuel pour impression papier et web	2-3 heures à 60\$ de l'heure + taxes

Il est proposé par : Mario FRIGON

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de Manon Rainville Design au montant de SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (69.85\$) taxes incluses et autorisent Madame Mélissa Tellier à effectuer la dépense. Cette somme sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

201-11-2017 7.3 LOCATION DE GLACE – ÉCOLE SECONDAIRE BERMON

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de renouvellement émanant de l'école secondaire Bermon, afin de louer quarante (40) heures de glace, durant les plages horaires non achalandées, soit de 9h30 à 11h30, pour une somme totale de DEUX MILLE DOLLARS (2,000.00\$) ;

ATTENDU QUE 40 heures de glace louées à 115\$/heure, soit le tarif école, équivaut à CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX (5,290.00\$) taxes incluses ;

Il est proposé par : Nicole BERNÈCHE

Appuyé par : Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB autorisent l'école Secondaire Bermon à louer quarante (40) heures de glace pour DEUX MILLE DOLLARS (2,000.00\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

202-11-2017 7.4 CONTINUITÉ DE LA TOITURE AU-DESSUS DE L'ESCALIER DU CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LEFRANÇOIS SPORTS

ATTENDU QUE nous devons continuer la toiture au-dessus de l'escalier du Centre de conditionnement physique ;

ATTENDU QU'AFIN d'éviter la poudrerie cet hiver, nous aimerions faire construire un muret de trente pouces (30 po.) en Canexel. Pour ce faire, nous avons demandé une soumission à la compagnie LC2 Construction inc., soit la même compagnie qui construit ladite toiture;

ATTENDU QUE la soumission s'élève à MILLE DOLLARS (1,000.00\$) plus les taxes, incluant la main d'œuvre seulement;

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Nicole BERNÈCHE
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent la soumission émanant de la compagnie LC2 Construction inc. et autorisent Madame Mélissa Tellier a effectué la dépense de MILLE DOLLARS (1,000.00\$) plus les taxes. Cette somme sera prise à même la subvention du PIC 150 et le règlement d'emprunt #4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**203-11-2017 7.5 ACHAT D'UNE MACHINE D'ENTRAÎNEMENT POUR LE CENTRE DE
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE LEFRANÇOIS SPORTS**

ATTENDU QUE suite à l'achalandage du Centre de conditionnement physique et le bon roulement de celui-ci, nous voulons acheter une nouvelle machine d'entraînement ;

ATTENDU QUE nous avons déjà eu des demandes, de la part des membres du Centre de conditionnement physique, pour qu'on achète un rameur incluant vingt (20) programmes d'exercice prérégés ;

ATTENDU QUE cette machine coûte QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (498.99\$) plus taxes ;

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Denis GAMELIN
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB autorisent Madame Mélissa Tellier à effectuer l'achat d'un rameur au montant de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (498.99\$) plus les taxes. Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**204-11-2017 7.6 LETTRAGE DE LA PANCARTE PUBLICITAIRE DES ENTREPRISES
ÉLECTRIQUES PIERRE ROBILLARD**

ATTENDU QUE suite à l'échange de service signé entre Les entreprises électriques Pierre Robillard et le CSCB, nous devons afficher un panneau publicitaire lumineux de 3 pieds X 9 pieds, sans frais, qui habituellement coûte 661.00\$ taxes incluses, pour une période qui reste à déterminer, dans l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel ;

ATTENDU QUE le CSCB doit défrayer les coûts de lettrage pour le panneau publicitaire ;

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Robillard a pris les services de Manon Rainville Design. Ces services s'élèvent à DEUX CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET VINGT CENTS (224.20\$) taxes incluses.

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Denis GAMELIN
Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent de défrayer les coûts pour le lettrage du panneau publicitaire des Entreprises électriques Pierre Robillard, fait par Manon Rainville Design inc. au montant de DEUX CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET VINGT CENTS (224.20\$). Cette somme sera prise à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

205-11-2017 7.7 NOUVEAUX TARIFS AU CENTRE AQUATIQUE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE POUR LES CAMPS DE JOUR

ATTENDU QUE nous voulons modifier nos tarifs au Centre aquatique Desjardins du nord de Lanaudière pour les camps de jour ;

ATTENDU QUE les nouveaux tarifs seront ceux-ci :

Tarif Membre	Tarif Partenaire	Tarif Non-membre
50\$/heure + taxes	65\$/heure + taxes	85\$/heure + taxes

Il est proposé par : Denis GAMELIN

Appuyé par : Nicole BERNÈCHE

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB acceptent les nouveaux tarifs du Centre aquatique Desjardins du Nord de Lanaudière pour les camps de jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

206-11-2017 7.8 AVIS DE MOTION – LIEUX D’AFFICHAGE DES SÉANCES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

ATTENDU QU’UN avis de motion est donné par le conseiller de Ville Saint-Gabriel, Yves MORIN, à l’effet qu’il entend proposer lors d’une séance subséquente, le projet de règlement décrétant les lieux d’affichage des séances du conseil d’administration de la Régie intermunicipale du CSCB.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

207-11-2017 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Yves MORIN
Appuyé par : Mario FRIGON
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 23 novembre 2017, soit et est levée à compter de 20H54.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

***Gaétan Gravel, président et Maire
Ville de St-Gabriel***

***Mélanie Alouis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie***